

MAIRIE DE RANS

N° 03/2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 JUIN 2022

Étaient présents : BRUGNOT Ariane, LOUIS Jocelyne, THUREL Amandine, CHAUTEMPS Eric, SCHAEGLIS David, MORLIER Jean-Louis, SAVIN Brigitte, BARATA Susana, TEMPESTA Raphaël, CHARLES Fabien, ROUGEOT Fabienne, POULENARD Florent

Absents excusés :

Mme MARQUEZ Nadia donne procuration à LOUIS Jocelyne
M PIGNY Eric donne procuration à TEMPESTA Raphaël

Secrétaire de séance : Mme Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- **Compétence voirie lotissement**
- **Clocher église**
- **Agrandissement du local communal**
- **Augmentation loyer appartement, garage et concession**
- **Suppression régie location salle des fêtes**
- **Préparation élections**
- **Recrutement de personnel en qualité de saisonnier**
- **Travaux sur la station de pompage**
- **Infos et questions diverses**

DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN QUALITE DE SAISONNIER

Embauche en emploi saisonnier pour 7 semaines en CDD, 35 heures hebdomadaires au niveau du SMIC, d'une personne d'origine ukrainienne résident sur la commune, afin de remplacer les employés communaux pendant leurs congés. Aucune autre candidature n'est parvenue en mairie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce recrutement.

TRAVAUX SUR LA STATION DE POMPAGE

La cuve de récupération d'eau avant le renvoi au château d'eau est vétuste. Une cuve en inox va être installée en remplacement pour 35 829 € TTC. Cette solution ne nécessite pas l'intervention de camions citernes contrairement à certaines autres solutions. Une étude sur les possibilités de subvention va être réalisée. Le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux.

COMPETENCE VOIRIE LOTISSEMENT

Lotissement « Les Horizons » : signature en 2016 avec le lotisseur. Les chantiers ont été stoppés lors de la pandémie Covid, notamment la voirie. La voirie a été goudronnée par le lotisseur, les trottoirs sont posés. L'éclairage va être réalisé. Les plantations restent à la charge du lotisseur. Les propriétaires récupéreront leur caution auprès du lotisseur lorsque la commune aura récupéré la compétence voirie.

Le conseil municipal procède au vote : 6 voix pour, 0 contre, 8 abstentions.

Le vote n'est pas valide car il n'y a pas la moitié du suffrage exprimé.

Report au prochain conseil municipal.

CLOCHER EGLISE

Le crépis du clocher doit être refait, il est vétuste, peut représenter un danger et ne protège plus les pierres.

Sur 3 devis pour le crépi du clocher, seuls les devis avec chaux naturelle sont retenus. Un devis à 82 000€ TTC est écarté.

Le devis de l'entreprise PATEU et ROBERT (VINCI Construction) à 60 000 environ TTC est retenu avec restauration du porche, 2/3 pour RANS le reste est à la charge de Ranchot et Montepain, donc 40 000€ TTC pour Rans, pour une réalisation à l'automne 2022.

Il est possible de faire une souscription à la fondation pour la prévention du patrimoine pour aider à financer les travaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation des travaux par l'entreprise PATEU et ROBERT.

AGRANDISSEMENT DU LOCAL COMMUNAL

2 devis pour l'agrandissement du local communal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation des travaux selon le devis 2F Construction-V2 Montage de charpente 20 000 € TTC pour une travée de 10mx10m.

AUGMENTATION LOYER APPARTEMENT, GARAGE ET CONCESSION

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation à 670€ du loyer mensuel du logement 2C de la cure.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation à 40€ pour la location de chacun des garages de la rue des écoles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation à 32€ pour la location de chacun des garages de la cure.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation à 52€ pour la location de l'ancien local communal.

La révision des charges liées aux locations d'appartements communaux est reportée à septembre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le prix de la concession : augmentation de 300€ à 400€ pour 30 ans (200€ le m²). Le prix est le même pour un renouvellement.

SUPPRESSION REGIE LOCATION SALLE DES FETES

Suppression du paiement de la location de la salle des fêtes par chèque, paiement directement au trésor public. Le conseil municipal valide à l'unanimité la suppression de la régie de la location.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la caution à 500€ pour la location de la salle des fêtes.

La location de la salle :

	Pour les gens de Rans	Pour les personnes extérieures
à la journée :	100 €	150 €
au WE	150 €	200 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la location de la salle des fêtes pour les gens de Rans 100€ la journée, 150€ le week-end, pour les gens de l'extérieur 150€ la journée, 200€ le week-end.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ La nouvelle rue « Jean Baptiste BESSON » dans le lotissement Les Horizons n'est pas encore connue des GPS et des livreurs.
- ❖ Sécheresse : sur le territoire de Jura Nord, nous sommes en vigilance donc veiller à limiter votre consommation d'eau (arrosage, lavage voiture, remplissage piscine).
- ❖ Une pêche électrique a eu lieu sur La Doulonne qui a permis de montrer une très importante diversité dans cette rivière.
- ❖ Assemblée Générale de l'école le 20 juin à 18h
- ❖ L'unité locale de la croix rouge française de mobilité partagée et solidaire organiser une réunion d'information le samedi 25 juin après-midi à Orchamps
- ❖ 13 juillet 2022 : feux d'artifices à Ranchot
- ❖ Fin de contrat pour Sabrina au 1er septembre (congés en aout). **Le secrétariat sera fermé les lundis et mercredis à compter de cette date.**
- ❖ La commune accueille un stagiaire de 4eme pour accompagner les employés communaux et passer une demi-journée avec le maire
- ❖ Le chemin de la Chirelle a été restauré
- ❖ Rénovation au cimetière par les employés communaux pour le tri des déchets

Séance clôturée à 23h00

Fait à RANS, le 15 juin 2022
Le Maire,
Jean-Louis MORLIER

